



**Monsieur Le président**

**Le 21 mars 2024**

Les propositions de la dernière N.A.O ne sont pas acceptables pour nos catégories socio-professionnelles, voici nos revendications :

- ✓ 1.5% d'augmentation du salaire de base brut pour les salaires supérieurs ou égaux à 55000€ brut annuels au 1er janvier 2024 en équivalent temps plein avec un plafond à 72 000€.
- ✓ Revalorisation de la prime d'ancienneté des Techniciens / Agents de Maitrise de 10%.
- ✓ Doublement de la prime de transport pour les utilisateurs de véhicules personnels soit 200€ pour ceux qui sont à moins de 30 kms et 400€ pour ceux qui ont plus de 30 kms.
- ✓ Revalorisation du point ACF de 10%.
- ✓ Extension de la prime d'ancienneté de 15 à 20 ans.
- ✓ Ouverture des négociations sur une grille salariale correspondante à la Monnaie de Paris sur tous les niveaux de 1 à 7.
- ✓ Mise en place d'un vrai plan d'action pour l'emploi des plus de 54 ans en donnant droit au temps partiel : travailler 80% tout en garantissant 90% de leur salaire et une cotisation de 100% pour leur retraite.
- ✓ L'étude de la semaine de quatre jours pour les familles monoparentales jusqu'à l'entrée au collège

L'organisation syndicale UGICT-CGT, vous informe d'un préavis de grève pour le site de Paris pouvant aller d'une heure à vingt-quatre heures pour la période du vendredi 22 mars 2024.

Nous restons dans l'attente de vos propositions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de notre Considération.

David Faillenet  
Délégué syndical UGICT-CGT  
MONNAIE DE PARIS

